LETTRE N°34 DU CESER AUVERGNE RHONE ALPES

OCTOBRE 2026

# Contribution sur le cadre financier européen (2028-2034)

**Rappel :**

Les conseillers du CESER votent sur les textes du CESER et non pas sur les politiques régionales ou nationales

Considérant l'équilibre global du texte du CESER et la prise en compte de nos remarques, la Cgt a **voté pour**

**Contexte**

Le CESER s'exprime sur nouveau cadre financier pluriannuel 2028 - 2034 sur les aides et subventions européennes (Feder, FSE...)

**Expression de la Cgt et de la Fsu**

Les questions européennes sont présentées comme trop complexes pour mériter qu'on s'y attarde, argument utilisé à loisir par certains décideurs publics afin d'esquiver les explications sur leurs choix en se réfugiant derrière le lénifiant "C'est à cause de l'Europe", devenu un commode alibi pour justifier les coups de rabot sociaux.

La réorientation politique majeure du CFP 2028 - 2034 ne réside pas seulement dans la baisse de l'enveloppe budgétaire. Elle tient surtout à la transformation des priorités de l'Union européenne : d'une logique de cohésion, de solidarité et de développement, vers une logique de compétitivité, de sécurité et de puissance. La politique de cohésion constitue un enjeu central pour les régions françaises dont bien entendu la nôtre, avec les programmes tels FEDER, le FSE+.

Le montant global proposé demeure largement sous-dimensionné au regard des besoins sociaux, territoriaux et environnementaux accumulés après plusieurs cures d'austérité.

La compétitivité doit-elle être financée au détriment des droits sociaux, des services publics et des politiques de réduction des inégalités ? Cette question est d'autant plus cruciale que nous constatons qu'au fil des décennies, les Régions françaises ne cessent de se déclasser au regard des autres régions européennes : de 11 régions classées "les plus développées" sur le CFP 2014 - 2020, nous sommes passés à 2 régions sur le CFP actuel.

Si la simplification administrative est souhaitable, la bascule généralisée vers un paiement uniquement "à la performance" et à l'atteinte d'indicateurs quantitatifs fait courir le risque d'un découplage entre les besoins réels du terrain et les paiements attribués. La France doit défendre une approche combinant souplesse pour les petits porteurs de projets et contrôle rigoureux des dépenses réelles pour les grands investissements structurants.

L'instauration prévue d'un Plan Partenarial National et Régional (PPNR) unique par État membre, sera le nouveau cadre de discussion entre l'Etat, unique interlocuteur de la Commission européenne, et chaque Région.

Le "filet de sécurité" (*safety net*) qui limite théoriquement la baisse des dotations à 25 % pour les régions en transition ou développées, doit être transformé en fonds sanctuarisés, sans possible diminution.

Pour mener au mieux ces ambitions, la Région Auvergne – Rhône-Alpes gagnerait à s'appuyer sur la société civile organisée, véritable plus-value à l'analyse et l'identification de besoins spécifiques. Le rapport du CESE "Complexité des aides de l'Union Européenne et visibilité de son action" de 2025, recommande explicitement d'intégrer la société civile très en amont dans l'élaboration des programmes, pour tendre à ce que les politiques publiques soient construites avec les territoires et leurs acteurs et non mobiliser comme des enveloppes à distribuer, notamment via des appels à projet.

En conclusion, le budget européen doit retrouver sa vocation originelle : être un levier d'équité, de progrès social et de solidarité au service des travailleurs/ses, et de l'ensemble de nos territoires, et ne pas mettre en concurrence les politiques. Les préconisations présentées dans ce présent rapport sont des pistes pour que le nouveau CFP 2028 - 2034 puisse répondre à cette vocation malgré un contexte européen peu favorable.

***Membres CGT de la commission** : Laetitia Planche, Pascal Pellorce, Virginie Gensel*

**Lire l'intervention intégrale sur le site internet : www.cgt-aura.org**